

GUIDE PRATIQUE · PARTIR BIEN COUVERT

L'assurance voyage

Un accident de scooter en **Thaïlande**, une hospitalisation aux **États-Unis**, une valise perdue à l'aéroport : à l'étranger, la moindre tuile peut coûter une fortune. Voici ce qui est vraiment couvert, et comment être indemnisé.

TEMPS DE LECTURE ≈ 5 MIN

01 Ce que couvre une assurance voyage

Votre carte bancaire ou la Sécurité sociale ne suffisent presque jamais en dehors de l'Europe. Une vraie assurance voyage repose sur quatre piliers.

Frais médicaux & hospitalisation

Prise en charge des soins à l'étranger, souvent payés d'avance sur place, jusqu'à des plafonds très élevés.

Assistance & rapatriement

Transport médicalisé, retour anticipé, avance de frais et plateforme d'assistance joignable 24 h/24.

Bagages

Perte, vol ou détérioration de vos bagages, dans des limites et avec des exclusions à connaître (voir §03).

Annulation & interruption

Remboursement des sommes engagées si vous devez annuler ou écourter pour un motif couvert (option, voir §04).

02 Frais médicaux : pourquoi c'est vital

Hors Union européenne, vous réglez les soins de votre poche, et la facture grimpe vite. Sans assurance, un accident banal peut se transformer en gouffre financier.

EXEMPLE · THAÏLANDE

Accident de scooter, jambe plâtrée

Chute en scooter sur une route de Phuket. Direction l'hôpital : radios, plâtre, consultation, médicaments. Sur place, tout se paie avant de sortir. L'assistance avance les frais et coordonne les soins.

FACTURE SUR PLACE

≈ 1 500 €

AVEC ASSURANCE

pris en charge

EXEMPLE · ÉTATS-UNIS

Hospitalisation de quelques jours

Une appendicite à New York, opération et trois nuits à l'hôpital. Aux États-Unis, les coûts médicaux sont parmi les plus élevés au monde : la note dépasse vite plusieurs dizaines de milliers d'euros.

FACTURE SUR PLACE

30 000 €+

AVEC ASSURANCE

pris en charge

Attention au scooter et au quad. La conduite d'un deux-roues ou d'un quad à l'étranger n'est couverte que si vous détenez le **permis correspondant** (le permis B ne suffit pas au-delà de 50 cm³) et portez un casque. Sans permis valide, l'accident peut être exclu : vérifiez ce point avant de louer.

Conducteur ou passager ? La condition de permis vise **celui qui pilote**. En tant que **passager** blessé, vos frais médicaux, l'hospitalisation et le rapatriement s'appliquent normalement, même si le conducteur n'a pas le bon permis. Deux réserves valables pour tous : le **casque** est souvent obligatoire, et quelques contrats excluent les engins à moteur quel que soit votre rôle, à vérifier avant de monter.

03 Bagages : valise et ordinateur perdus

C'est la question la plus fréquente : « ma valise est perdue, mon ordinateur était dedans, vais-je être remboursé ? » La réponse honnête : **oui pour la valise et les effets courants, mais souvent non, ou très peu, pour le matériel high-tech placé en soute.**

Ce qui est généralement indemnisé, et dans quelles limites

Bien	En soute (enregistré)	En cabine (avec vous)	Justificatif
Valise & vêtements	Indemnisé	Indemnisé	descriptif + valeur
Ordinateur, appareil photo matériel high-tech	Souvent exclu / très limité	Limité (plafond précieux)	facture exigée
Bijoux & objets de valeur	Exclu en soute	Plafonné	facture / certificat
Effets de première nécessité retard de bagage	Forfait rachat	—	tickets de caisse

La règle à retenir. Ne mettez jamais ordinateur, appareil photo ou bijoux en soute : gardez-les en cabine. En soute, ces objets sont presque toujours exclus, et même en cabine ils restent soumis à un plafond « objets de valeur ».

Faut-il la facture ? Comment justifier ?

Pour être indemnisé, c'est à vous de prouver que le bien existait et ce qu'il valait. Sans justificatif, l'assureur applique une valeur forfaitaire ou refuse. Voici ce qui constitue un bon dossier.



La facture d'achat : la preuve reine pour un ordinateur ou tout matériel de valeur. À défaut, relevé bancaire ou e-mail de commande.



Photos & numéro de série : montrent l'existence et l'état du bien ; utiles si la facture manque.



Le constat de l'aéroport (PIR) : déclaration de perte ou détérioration faite immédiatement au comptoir de la compagnie.



Le dépôt de plainte : en cas de vol, à faire sous 24-48 h auprès de la police locale.

La compagnie aérienne d'abord, l'assurance ensuite

Si la compagnie perd ou abîme votre bagage enregistré, elle est responsable en premier (convention de Montréal, jusqu'à environ 1 700 € par passager). Votre assurance voyage intervient ensuite, en complément, pour ce qui dépasse ou n'est pas pris en charge.

Déclarez sous 21 jours

Réclamation écrite à la compagnie dès la perte ou le retard constaté.

Gardez tout

Étiquette de bagage, carte d'embarquement, PIR, factures et tickets de rachat.

Alors, remboursé ou pas ? Pour une valise et son contenu courant : oui, sur justificatifs et après la part de la compagnie aérienne. Pour un ordinateur perdu en soute : rarement en totalité, souvent rien. La meilleure protection reste de le garder en cabine et de conserver sa facture.

04 L'annulation de voyage (option)

L'assurance annulation rembourse les sommes déjà payées et non remboursables (vols, hôtels, séjours) si vous devez renoncer **avant le départ** pour un motif prévu au contrat. C'est une option, mais elle est précieuse sur un voyage coûteux réservé longtemps à l'avance.

Motifs souvent couverts	Points de vigilance
Maladie, accident ou hospitalisation	Franchise par dossier
Décès d'un proche	Motifs limités au contrat
Licenciement économique	Justificatifs exigés
Convocation administrative ou judiciaire	Délai de déclaration court

« **Toutes causes justifiées** ». Certaines formules élargissent les motifs d'annulation moyennant un surcoût. Lisez bien la liste des cas couverts : un motif non listé n'est pas indemnisé, même de bonne foi.

05 En résumé

- **Hors Europe** → frais médicaux et rapatriement sont l'essentiel ; aux États-Unis, une hospitalisation peut dépasser 30 000 €.
- **Scooter / quad** → couvert seulement avec le bon permis et un casque ; sinon l'accident peut être exclu.
- **Valise perdue** → indemnisée sur justificatifs, après la part de la compagnie aérienne.
- **Ordinateur & objets de valeur** → à garder en cabine ; en soute, presque toujours exclus. Facture indispensable.
- **Annulation** → option utile sur un voyage cher ; seuls les motifs listés au contrat sont remboursés.

Partez l'esprit tranquille

Selon votre destination, la durée et vos activités sur place, le bon contrat n'est pas le même. Nous comparons les formules, vérifions les plafonds médicaux et les exclusions, et ajoutons l'annulation si elle se justifie.

VOTRE CONSEILLER

Pierre-Alain

La confiance au cœur de vos protections.

E-MAIL

contact@auralineassurances.fr

SITE

www.auralineassurances.fr

Document à vocation pédagogique. Garanties, plafonds, franchises et exclusions varient selon les contrats et les assureurs ; montants et exemples sont donnés à titre indicatif. Reportez-vous aux conditions du contrat et sollicitez un conseil personnalisé avant tout départ.